

# Allègement du confinement - 25 novembre 2020

Suite à l'allocution du président de la République, Emmanuel Macron, le 24 novembre 2020, voici les étapes de l'allègement du confinement.



## À partir du 28 novembre

- **commerces et les librairies pourront rouvrir le 28 novembre jusqu'à 21h**
- **lieux de culte** pourront à nouveau organiser des cérémonies dans la limite de **30 personnes maximum**.
- **l'attestation sera assouplie** : la durée et le périmètre autorisés vont être élargis à **20 kilomètres et 3 heures** au lieu des 1km pendant 1h.
- Les **activités extrascolaires en plein air**, seront à nouveau autorisées

**Ce qui reste obligatoire** : le confinement, techniquement, est toujours d'actualité jusqu'au 15 décembre.

**Le télétravail doit également resté obligatoire lorsqu'il est possible.**

## À partir du 15 décembre

- **Le confinement prendra fin et sera remplacé par un couvre-feu de 21h à 7h** sur la totalité du territoire français. Ce couvre-feu sera **levé les soirées des 24 et 31 décembre**.
- **L'attestation ne sera plus obligatoire en journée**, mais sera obligatoire durant le couvre-feu.
- Les **déplacements entre les régions seront à nouveau autorisés** sans attestation ou justificatif.
- Les **rassemblements sur la voie publique resteront interdits**
- Les **cinémas, théâtres et musées pourront rouvrir leurs portes**. Un système d'«horodatage» permettra d'aller au-delà des horaires de couvre-feu dans les salles de spectacles, théâtres et musées, ce qui n'était pas le cas lors du précédent couvre-feu.
- **Les activités extrascolaires en salle pour l'accueil des enfants durant les fêtes seront à nouveau autorisées**, avec des règles strictes

## À partir du 20 janvier

- **Les restaurants, cafés, salles de sport pourront rouvrir leurs portes à une condition** : nombre de contamination en dessous de 5000 cas par jour
- **Les bars et boîtes de nuit resteront fermés**. À ce jour, nous n'avons aucune date de réouverture.
- **Les lycées pourront reprendre les cours en présentiel**

Si les règles pourront s'assouplir au fur et à mesure selon les données sanitaires, restons vigilants et respectons les gestes barrières, même lors de réunions familiales et lors des fêtes de fin d'année.

**Distance, aération des espaces, lavage des mains, port du masque...**